

Pôle communication

Mercredi 14 septembre 2022

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 14 septembre, a adopté **une** délibération du gouvernement ; adopté **11** arrêtés et examiné **24** dossiers d'étrangers.

Délibération du gouvernement

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à défendre la Nouvelle-Calédonie devant la Cour administrative d'appel de Paris, pour **une** affaire.

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a pris un arrêté relatif à la prise en charge d'une partie des frais de mission du professeur Pierre Dubus doyen de la faculté de médecine de Bordeaux, dans le cadre d'une mission pédagogique organisée sur l'île de Lifou du 17 au 26 septembre 2022.

Le déplacement permettra la visite des centres médicaux de We et Chepenehe et l'accompagnement pédagogique des maîtres de stage agréés.

L'université de Bordeaux a accepté de prendre en charge intégralement le déplacement du professeur Dubus. Seuls les déplacements intérieurs n'avaient pas été organisés. Le montant total maximal est estimé à environ 150 000 francs (billet d'avion aller-retour Nouméa-Lifou et location d'un véhicule).

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a statué sur l'indemnisation de la dépression tropicale forte FILI du 4 au 9 avril 2022.

> Voir le communiqué détaillé « Soutien aux agriculteurs à la suite des évènements climatiques de 2022 »

→ Le **gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a statué sur le caractère de calamité agricole des pluies du 11 au 13 et du 23 juillet 2022 sur le versement d'un acompte.

> Voir le communiqué détaillé « Soutien aux agriculteurs à la suite des évènements climatiques de 2022 »

Au visa d'Adolphe Digoué, de Gilbert Tyuïenon et de Thierry Santa, membres du gouvernement

→ Le **gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une délégation de pouvoir au président du gouvernement pour prendre certains actes relevant des attributions de la direction des Affaires maritimes (DAM).

Au visa d'Adolphe Digoué et de Yoann Lecourieux, membres du gouvernement

→ Le **gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une délégation de pouvoir au président du gouvernement pour prendre certains actes relevant des attributions de la direction des Affaires économiques (DAE).

Au visa de Gilbert Tyuïenon, membre du gouvernement

→ Le **gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a délivré un permis de navigation de quatre navires, selon les conditions suivantes :

- navire *Croix du Sud*, jusqu'au 6 septembre 2024 ;
- navire *Mary D. Princess*, jusqu'au 24 mai 2023 ;
- navire *Sea Breeze*, jusqu'au 20 juillet 2023 ;
- navire *Nautica 3*, jusqu'au 16 décembre 2022.

Au visa de Gilbert Tyuïenon et de Joseph Manauté, membres du gouvernement

→ Le **gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé un protocole d'accord avec la commune de Dumbéa relatif aux modalités de transfert de propriété du terrain d'assiette de la totalité du chemin rural n° 7, dit « route du barrage ». Ce chemin permet d'accéder au barrage de Dumbéa, qui constitue la ressource en eau principale de la ville de Nouméa.

Une revue de sûreté établie en 2016, a conclu à une insuffisance majeure de la capacité de l'évacuateur de crues du barrage et à un manque de stabilité de la voûte et de la culée rive

droite engendrant un risque de rupture de l'ouvrage. Il a donc été décidé, afin de pallier les insuffisances mises en évidence, de réaliser en urgence un confortement de la voûte par tirants et un élargissement du seuil déversant. Or, il est nécessaire dans un premier temps de conforter la piste d'accès, celle-ci étant impraticable à l'heure actuelle, par des engins de chantier.

Afin de permettre l'engagement du marché et la réalisation du chantier, dans les délais prévus par le contrat de développement, la commune de Dumbéa s'engage à céder à titre gratuit à la Nouvelle-Calédonie le terrain d'assiette de la totalité du CR n° 7, d'une longueur de 6 073 mètres environ et d'une largeur de 10 mètres environ.

Lorsque les travaux de sécurisation seront achevés, la gestion de la piste d'accès sera déléguée à l'exploitation du barrage dans le cadre d'une procédure de régularisation de l'occupation domaniale liée à l'ouvrage.

Au visa de Gilbert Tyuienon, de Christopher Gygès et de Joseph Manauté, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une délégation de pouvoir au président du gouvernement pour prendre certains actes relevant des attributions de la direction de l'Industrie, des mines et de l'énergie (DIMENC).

Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une aide financière de 7 500 000 francs, afin d'accompagner les 14 sportifs portant un projet olympique (JO) ou paralympique pour Paris en 2024.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué 11 500 000 francs de subventions de fonctionnement en faveur de quatre associations d'éducation populaire et de jeunesse de la Nouvelle-Calédonie, comme suit :

- association les villages de Magenta : 3 600 000 francs ;
- fédération des œuvres laïques (FOL) : 2 200 000 francs ;
- association calédonienne pour l'animation et la formation (ACAF) : 4 200 000 francs ;
- association des scouts et guides de Nouvelle-Calédonie : 1 500 000 francs.

Cette répartition permet à ces quatre organismes d'éducation populaire et de jeunesse de la Nouvelle-Calédonie de répondre à une meilleure qualité éducative dans le cadre des accueils collectifs de mineurs.

Par ailleurs, les bilans financiers de l'année 2021 de ces associations ont été approuvés par la direction de la Jeunesse et des sports (DJS) de Nouvelle-Calédonie. Leurs budgets prévisionnels de l'année 2022 ont également été validés.

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié la liste de diplômes assimilés à ceux exigés pour se présenter aux concours ou recrutements sur titres permettant l'accès aux fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie.

La commission consultative d'assimilation des diplômes, titres ou grades étrangers s'est réunie le 3 août 2022, afin de rendre son avis concernant l'assimilation du diplôme étranger suivant : *le baccalauréat ès sciences, spécialité microbiologie* (équivalent d'une licence française), délivré par l'université de Montréal, Canada.

Cela a permis à la commission de déterminer le niveau de ce diplôme pour les recrutements par concours sur épreuves et de vérifier l'adéquation de la spécialité des diplômes avec les domaines d'activité visés pour les recrutements sur titres et les concours sur titres avec épreuves.

Ce diplôme est donc assimilé à ceux exigés pour présenter les modes de recrutement suivants :

➤ **Concours sur titres avec épreuves d'accès au corps :**

- des ingénieurs 1^{er} grade, techniciens 1^{er} ou 2^e grade et techniciens adjoints 1^{er} grade dans le domaine d'activité de l'économie rurale des personnels techniques de la Nouvelle-Calédonie et le domaine d'activité de l'économie rurale de la filière technique des communes de Nouvelle-Calédonie et de leurs établissements publics.

➤ **Concours externes d'accès au corps :**

- de catégorie A du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie, du cadre des postes et télécommunications de la Nouvelle-Calédonie, des cadres d'emplois des personnels de la filière administrative des communes de Nouvelle-Calédonie et de leurs établissements publics et au corps des professeurs des écoles du cadre de l'enseignement du premier degré de la Nouvelle-Calédonie ;
- de catégorie B des cadres d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie, des postes et télécommunications de la Nouvelle-Calédonie, des cadres d'emplois des personnels de la filière administrative des communes de Nouvelle-Calédonie et de leurs établissements publics, du domaine d'activité de la météorologie de la Nouvelle-Calédonie, de l'aviation civile, au corps des instituteurs du cadre de l'enseignement du premier degré de la Nouvelle-Calédonie, au corps des adjoints d'éducation du cadre des personnels d'éducation et de surveillance et au corps des officiers publics coutumiers de la Nouvelle-Calédonie.

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis **12** avis favorables sur une demande de titre de séjour dont **une** au titre de la « vie privée et familiale ». Il a accordé **sept** autorisations de travail et **cinq** demandes de renouvellement d'autorisation de travail.

* * *

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Louis Mapou, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

Adolphe Digoué

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

Gilbert Tyuienon, porte-parole du gouvernement

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

Mickaël Forrest

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

Thierry Santa

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Yoann Lecourieux

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Christopher Gygès

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

Joseph Manauté

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.